

Dans trop d'écoles, la qualité de l'air intérieur est mauvaise

L'amélioration de la qualité de l'air intérieur est indispensable pour lutter contre la propagation des virus, rappelle **un collectif de médecins et d'associations**. Ils demandent au président de tenir sa promesse de purifier l'air des établissements scolaires

UN AIR DE MAUVAISE QUALITÉ A DES EFFETS NÉGATIFS SUR LE DÉVELOPPEMENT CÉRÉBRAL, MENTAL ET COGNITIF

Le Covid refait surface», tiennent les journaux, dans un contexte d'enterrement des tests et de tout dispositif de surveillance épidémiologique. Comme en 2022, nous assistons en effet à une vague estivale de ce virus refusant obstinément d'adhérer au récit du « virus de l'hiver ».

Un virus qui n'a jamais cessé de circuler, de muter, de tuer ou d'invalider une partie de la population : plus de 6 000 personnes en seraient mortes au cours de la première moitié de l'année 2023 ; et Santé publique France estime à environ 2 millions le nombre de Français de plus de 18 ans atteints de Covid long. Un virus qui se

propage très facilement dans l'air des locaux insuffisamment ventilés, comme ceux des établissements scolaires.

Contrairement à la promesse faite par Emmanuel Macron en avril 2022 de lancer « immédiatement un effort massif de purification de l'air dans nos écoles » et dans tous les bâtiments publics, rien n'a été entrepris pour réduire la concentration d'aérosols infectieux dans les lieux clos.

Ainsi, lors de la rentrée, la grande majorité des enfants français retrouveront l'air vicié de classes bondées, favorable à la propagation d'agents pathogènes néfastes pour la santé, mais aussi pour la scolarité, l'organisation des familles et celle de la société dans son ensemble – puisqu'ils entraîneront des absences d'élèves et d'enseignants, une baisse du rendement scolaire, des problèmes de garde d'enfants, un manque de personnel, la contamination des parents, absents à leur tour...

Lorsque le nouveau ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, Gabriel Attal, assure avoir pour objectif de doubler le nombre de rénovations thermiques des écoles financées par l'Etat, a-t-il inclus dans ces chantiers l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ? Concilier efficacité thermique et qualité de l'air n'est pas seulement possible du point de vue technologique, c'est aussi un enjeu majeur de santé publique et une obligation légale.

Les travaux de rénovation visant à baisser la consommation énergétique des bâtiments devront tenir compte des contraintes réglementaires, notamment

du seuil de 800 ppm [partie par million, une unité de mesure de concentration d'une substance dans l'environnement] de CO₂ et du nouveau dispositif sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur, fixé dans les décrets de décembre 2022. Il y a urgence aussi pour les établissements scolaires qui ne font pas l'objet d'une rénovation thermique : dans trop d'écoles – la majorité –, la qualité de l'air est mauvaise, comme le rappelait encore Santé publique France en mars.

Séquelles durables

En dépit de ce constat, la France se distingue des autres pays par son inaction sur la qualité de l'air intérieur, un axe de progrès pourtant indispensable pour se préparer aux prochaines pandémies. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a reconnu que la transmission du SARS-CoV-2 se fait par voie aérienne, organise le 20 septembre à Berne la première conférence sur l'air intérieur. « C'est l'une des grandes leçons de la pandémie : l'importance d'un air pur [intérieur], que ce soit pour la prévention et le contrôle des virus ou la santé et le bien-être en général », a déclaré en juin le directeur de l'OMS Europe, Hans Kluge. Pourquoi la France semble-t-elle ne pas avoir retenu cette leçon ?

Ce n'est pas faute de l'avoir rappelé : tribunes, articles de presse, lettres ouvertes au président et au gouvernement, questions citoyennes se sont multipliés en France pour demander d'investir pour la qualité de l'air intérieur. D'autres pays, comme les Etats-

Unis, le Canada, ou l'Allemagne, ont lancé d'ambitieux plans pour l'amélioration de l'air intérieur, en commençant par les écoles.

En France, alors que les lits de réanimation pédiatrique sont déjà saturés en août en Ile-de-France, au point d'imposer le transfert d'un nourrisson nécessitant des soins de réanimation à plus de 100 km, allons-nous nous émouvoir, comme à l'automne 2022, devant les gros titres médiatiques concernant la « triple épidémie » [grippe, bronchiolite et Covid-19], la saturation des urgences, les drames qui auraient pu être évités – sans que le gouvernement fasse encore une fois le moindre effort de prévention ?

Le Covid-19 et ses séquelles invisibilisées, on « oublie » aussi que les virus grippaux, le virus respiratoire syncytial (VRS, principal responsable de la bronchiolite), ainsi que beaucoup d'autres agents infectieux si contagieux chez les enfants, se transmettent dans l'air, rendent nos enfants malades, et, loin du mythe infondé selon lequel ils « les aident à faire leur immunité », les fragilisent.

Des études ont conclu qu'une infection précoce par le VRS induit des séquelles durables, telles que l'augmentation du risque d'asthme et une susceptibilité accrue aux infections respiratoires. Outre la transmission des maladies, un air de mauvaise qualité nuit particulièrement aux enfants asthmatiques ou allergiques, et a des effets négatifs sur le développement cérébral, mental et cognitif de tous les enfants.

Il est inacceptable, en 2023, de

se mettre en danger, par le simple fait de respirer dans une école : un air intérieur sain est un droit humain. Pourquoi permettons-nous que nos enfants en soient privés ? Nous demandons au président, Emmanuel Macron, de lancer sans plus tarder le grand « plan air » promis, indispensable pour le présent et l'avenir de notre pays. ■

Premiers signataires :

Thierry Amouroux, porte-parole du Syndicat national des professionnels infirmiers ; **Matthieu Calafiore**, médecin généraliste, directeur du département de médecine générale de Lille ; **Cathie Erissy**, secrétaire générale de l'Association de promotion de la profession infirmière ; **Jérôme Marty**, médecin généraliste, président de l'Union française pour une médecine libre syndicat ; **Andreea-Cristina Mas**, collectif Covid long pédiatrique ; **Pauline Oustric**, présidente de l'association ApresJ20 Covid long France ; **Michaël Rochoy**, médecin généraliste ; **Solenn Tanguy**, présidente de l'association Winslow Santé publique ; **Marie Valdes**, présidente de l'association PIMS Covid ; **Elisa Zeno**, ingénieure recherche et développement, cofondatrice du collectif Ecole et familles oubliées. Retrouvez la liste complète des signataires sur [Lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)